

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 DÉCEMBRE 2024**

Convocation le 28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du bourg en raison des travaux de rénovation de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE et Nelly VAN MARLE

Étaient absents : Messieurs Benoît LAFARGUE et Guillaume BACCON; Madame Florence TISSANDIE VERGNE

Secrétaire de séance : Madame Véronique LABRANDE

COMPLÉMENT N°2 : ATTRIBUTION SUBVENTIONS SUR LE BUDGET 2024

Monsieur le Maire rappelle que la commune a octroyé des subventions aux associations, par délibérations, pour un montant de 6 230€. Il convient aujourd'hui de procéder à un complément.

ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSÉS 2024	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Association des Collectivités forestière du Lot	130€	0	8	0
Chorale du collège de Luzech	100€	7	0	1

Soit un montant provisoire de subventions accordé aux associations au titre du budget 2024 de 6 330€ (délibérations n°2024-10 et 2024-12 comprises).

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 6 décembre 2024
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 10/12/2024
Le Maire, Raoul Debar

